



# L'AUTORITE



162 ST-DENIS

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

GILBERT LARUE, rédacteur en chef

Tél. Est 893  
Abonnement:  
Par maille . . . \$2.00 par année

## Le pavé de l'ours

**C'est le rôle que remplit M. L.-J. Gauthier en voulant alder M. Ainey**

L'Autorité soutient la candidature de M. Ainey à la mairie depuis le commencement et n'a pas dessein de l'abandonner, loin de là!

Quand nous épousons une cause, nous, nous la soutenons jusqu'au bout.

Demandez plutôt aux anti-prohibitionnistes. C'est justement pourquoi nous dirons à M. Ainey que son organisation ne devrait pas dépenser un sou de plus pour le concours de M. L.-J. Gauthier, dans cette campagne, parce que c'est de l'argent dépensé en pure perte.

Ce "tribun" est ce que l'on pourrait appeler un mercenaire de husting. Il fait des discours en faveur de M. Ainey parce que quelqu'un le paie; il aurait vendu son "éloquence" à Médéric si celui-ci avait été le plus haut enchérisseur. Une seule fois, à notre connaissance, le député de Saint-Hyacinthe a ouvert son large bec sans se faire payer, et c'est lorsque, devant la convention extraordinaire des Artisans, il avait à se défendre d'avoir profité dans les placements de fonds de cette Société, dont il était le président. La convention consentit alors à l'absoudre, mais la Société se choisit un autre président.

Au surplus, pour des professionnels de husting, Gauthier se prodigue vraiment trop pour être intéressant. Il est impossible de faire une campagne quelconque sans qu'il apparaisse sur les tréteaux. Il avait fait beaucoup d'argent en dénonçant la conscription à travers la province; il vient de faire encore un joli magot dans les élections fédérales. Il pourrait nous laisser faire en paix nos élections municipales.

D'ailleurs, le peuple est las de l'entendre et las de le voir. Comme il fait toujours et partout les mêmes discours, on le remplacerait avantageusement par un phonographe, et, comme on a pu le voir à Hochelaga, un phonographe serait bien plus facile à défendre contre les violences de la foule que cet impopulaire personnage. Si la police ne réussissait pas aussi bien que l'autre soir à contrôler le populé, M. Gauthier, devrait vraiment aimer mieux voir casser quelques disques que de se voir casser la gueule.

En tout cas, depuis le commencement de la campagne, un Gauthier a plus nu à M. Ainey qu'il ne l'a aidé. De sorte qu'à la rigueur, mieux vaudrait le payer pour se taire que pour parler.

FLAMBEAU.

## Cessons d'être marmottes

**Ayons l'école primaire unique, gratuite et obligatoire**

Nous lisons dans l'"Opinion", de Paris:

"L'Allemagne n'a pas attendu la fin de la guerre pour commencer la réforme de l'enseignement. Elle veut modifier ce qu'il y avait encore de défectueux dans son organisation universitaire et, plus audacieuse que bien des démocraties, elle inaugure l'école unique, l'école primaire unique, obligatoire et gratuite pour tous. Elle songe à développer davantage son puissant enseignement professionnel, et, plus énergiquement que jamais, elle établit partout la liaison étroite entre la pensée et la vie."

Ainsi, tandis que l'Allemagne cherche à tendre vers le progrès, nous ne sachions pas quelle rencontre de résistance de la part du public. Si barbares que soient les Boches, ils sont — les pays alliés volontiers l'admettent — avides de progrès.

Il n'en est malheureusement pas de même dans notre belle province de Québec. On dirait que notre population a le progrès en horreur, et surtout le progrès dans l'éducation.

La semaine dernière, par exemple, le professeur Nicholson, du McGill, a formulé quelques réformes qu'il considère comme essentielles dans notre système d'instruction publique. Et de tous côtés, on s'est empressé de lui tomber dessus.

M. Nicholson a consacré toute sa vie à l'enseignement. Depuis seize ans qu'il est sur le personnel de l'université McGill, il a pu étudier à fond notre système d'éducation et en découvrir les lacunes et les faiblesses. Ses conseils auraient évidemment dû être pris en bonne part et discutés de sang-froid, en vue de progrès à réaliser. Ils ont au contraire provoqué un déchaînement de colère. Et l'on s'est appliqué à le confondre en relevant une ou deux de ses phrases, qui ne rendaient pas bien sa pensée, ainsi qu'il est d'usage de le proclamer.

Le professeur Nicholson est, comme les Allemands progressifs, partisan de "l'école unique obligatoire et gratuite". L'école obligatoire et gratuite n'est-elle pas le seul moyen de faire pénétrer l'instruction dans toutes les couches sociales?

Tant que nous refusons d'entendre la critique censée, tant que nous ne dénichons pas notre détestable parti-pris à nous contenter de ce que nous avons, sans vouloir tendre à faire mieux, notre système d'éducation restera à plus arriéré de tous les pays civilisés.

Parler d'un ministère de l'Instruction publique, dans le Québec, est considéré comme une hérésie. Attendez un peu, et notre ministre de l'Instruction publique, il ne sera pas à Québec, mais à Ottawa.

Y aurons-nous gagné au change?

OBSERVATOR.

## Le p'tit Brodeur est en iable

Un quidam dont les rêves ne sont pas dorés, par le temps qui court, est le p'tit Brodeur, échevin de Saint-Jacques.

Son adversaire étant l'ex-échevin L.-A. Lapointe, le p'tit Brodeur ne trouve pas ça drôle du tout. Il accuse très haut M. Lapointe d'ingratitude.

—C'est moi qui l'ai fait nommer par le Conseil membre de la Commission scolaire, gémit-il, et c'est comme cela que je suis récompensé. Il veut tout avoir, cet homme-là. Il est déjà député à Ottawa, secrétaire de l'Association des marchands de liqueurs, etc. Il voulait se présenter à la mairie, si M. Ainey ne s'était pas mis sur les rangs. C'est un Gargantua.

Il aura beau crier que M. Lapointe a assez de fromages, qu'il devrait lui laisser sa part, il n'est pas probable que ses jérémiades soient entendus de ce-lui-ci. À moins qu'un troisième candidat ne vienne se glisser entre les deux amis d'antan.

## Le secret du succès

**A la Bourse comme partout ailleurs, il réside dans la publicité**

Les courtiers de Montréal versent des larmes grosses comme des bouchons de carafe, depuis un an, parce que les affaires sont aussi ternes qu'autant de jours de pluie.

Pourtant, rien d'étonnant à cela, car le secret de la réussite, à la Bourse comme ailleurs, c'est la publicité, et les courtiers se figurent que les clients vont aller vers eux tout de go, rien qu'à écouter le rossignol, comme le tambourinaire de Daudet. Au contraire, le public prend à tort un bureau de courtage pour un antre de voleurs, alors que la Bourse est une institution très rationnelle et absolument indispensable à la vie économique d'un peuple.

La Bourse, mais c'est le marché réservé à celui qui veut acheter ou vendre des valeurs

## Poleon

ET

## Médéric

**L'ex-contrôleur Hébert voudrait prêter son appui à Médéric en vertu d'un voeu**

On nous annonce que l'ex-contrôleur Hébert paraîtra bientôt sur les tréteaux à côté de Médéric.

A ceux que ce compagnonnage surprendrait nous rappellerons le proverbe: "Qui se ressemble se rassemble."

Du reste, ce ne serait là que l'accomplissement d'un voeu. Médéric, Thom Côté et Poléon Hébert ayant dans le temps de leur gloire juré sur les saints Évangiles de se soutenir jusqu'au bout, quoiqu'il adviendrait.

Thom Côté a quitté ce monde en emportant les regrets du seul L.-J. Primeau. Que Dieu le prenne en sa sainte garde et lui donne en paradis la place qui lui appartient. . . à table.

Nap. Hébert, après avoir songé à pianoter dans les théâtres de vues animées, pensant que son expérience d'organiste de l'Immaculée-Conception lui vaudrait gloire et succès, s'est ensuite lancé dans la culture intensive des légumes dans une paroisse quelconque de l'Assomption — et il y a trouvé ses véritables produits: la carotte et les cornichons.

Mais quand il apprit que Médéric entendait demeurer "mère de Marial" et qu'il en arrachait comme le diable, rien n'a pu l'empêcher de venir prêter au Père de l'Auguste Trinité qu'ils formaient ensemble (Thom Côté était le Fils, et Poléon le Saint-Esprit) le secours de sa parole vibrante.

D'ailleurs, indépendamment de tout autre considération, l'homme qui "schemait" à la fois sur la rue Drolet, l'Autobus et le Tramway à sa place tout marquée à côté de Médéric.

Qu'en dites-vous, "Mossien le mère de Marial"?

## Qu'on fasse venir Me L.-J.-S. Morin

Il ne faudrait pas laisser dormir cette affaire de Maisonneuve. Si nous comptons sur un Médéric Martin pour déchirer le voile du temple, nous pourrions essayer des déceptions. Ce n'est pas la première fois que Médéric a des accès de vertueuse colère et se rallie ensuite aux affaires qu'il dénonçait le plus vivement.

Qu'un individu quelconque ait pu réaliser en quelques jours un profit de \$1,500,000 dans l'une des transactions qui ont signalé l'achat du fameux parc, c'est renversant!

Il faut que le monsieur en question soit appelé à venir expliquer, devant une commission d'enquête, ce qu'il a fait de tout cet argent, afin qu'on puisse retracer les étapes accomplies par le fabuleux trésor.

Nous approuvons le Bureau de Contrôle d'avoir, sur proposition de M. Villeneuve, pris la décision de faire inventorier tout ce qui se rapporte à l'achat du parc; mais où nous différons d'avec lui c'est quand il charge le bureau des avocats de la ville de Montréal de procéder à cette expertise.

Un quidam tout désigné est Me Morin, avocat de la Ville de Maisonneuve du temps que les transactions relatives au parc ont été accomplies.

Me Morin fut à même de consulter tous les dossiers, comme c'était du reste son devoir. Il connaît donc l'affaire depuis A jusqu'à Z.

Nous ne doutons pas que Me Morin ne soit sorti très pauvre de l'hôtel de ville de Maisonneuve. Nous ne doutons pas qu'aucune personne lui touchant de loin ou de près n'ait vendu un lot à cette municipalité, spécialement pour le fameux parc.

Me Morin donc, fort de sa conscience et de son impartialité, et muni des connaissances particulières qu'il fut à même de puiser, est certes l'homme providentiel dont il faut utiliser les services dès qu'il s'agit de sonder les arcanes de la sale affaire de Maisonneuve.

comme le marché aux grains ou le marché aux bestiaux sont indispensables aux producteurs.

Mais que voulez-vous? Les courtiers de Montréal méprisent la publicité; et aussi longtemps qu'ils en agissent de la sorte, le public restera sous sa tente.

## Lettre au ministre de notre voirie

**M. Tessier, laissez-vous gâter les dents de vos animaux comme se gâtent les dents de nos enfants?**

Monsieur le ministre,—

"L'Autorité" s'adresse à vous pour faire cesser un déplorable état de choses.

Evidemment, la solution de ce problème ne dépend pas que de vous seul.

Cependant, en mettant l'épaulé à la roue, vous pouvez rapprocher le terme d'une calamité qui a trop duré.

Convoquez, s'il le faut, M. le ministre de la Voirie, vos collègues du cabinet en séance particulière et exposez-leur la situation, car le temps presse.

Vous allez vous en convaincre vous-même, M. le ministre, par cet exemple:

Vous possédez aux Trois-Rivières, une ferme qui est une véritable ferme modèle.

Que feriez-vous si vos boeufs, vos vaches, vos cochons, vos truies, vos moutons, vos brebis, vos chiens, vos chiennes, vos étalons, vos juments, vos poulains, vos pouliches, vos génisses étaient atteints d'un mal mystérieux, si à un moment donné leurs dents pourrissent?

Vous feriez venir les vétérinaires les plus émérités, n'est-ce pas? et vous leur demanderiez de rechercher la cause du mal afin de l'éviter.

Or, vous qui divisez votre temps entre Québec et Trois-Rivières, vous savez que rien n'est fait dans ces deux villes pour dater les enfants pauvres des dispensaires dentaires dont ils ont besoin.

Le résultat est que la moitié des dents des enfants sont gâtées, sans que les dentistes locaux tentent quoi que ce soit pour remédier à cet état de choses qui menace toute une race de déchéance, car on sait que la mauvaise dentition est la source d'une foule de maux.

Où sont les traités sur l'art dentaire propres à instruire le peuple et à le mettre en garde contre le péril que nous vous signalons?

Quels moyens ont les pauvres de se faire traiter sans être saignés à blanc?

Un homme vise à incarner en lui toute la profession dentaire: M. Eudore Dubeau, secrétaire du Collège des dentistes et doyen de l'École Dentaire Laal.

Et cet homme, à quoi s'applique-t-il, sinon à élever autour des dentistes une muraille de Chine que le peuple ne peut traverser qu'en retournant sa bourse.

Nous devrions avoir 2,000 dentistes dans la province de Québec; nous n'en avons pas 500, grâce aux taxes prohibitives que M. Dubeau charge à son école, dont il a fait si bien sa chose qu'il ne daigne même pas faire savoir au public quelle est la situation financière de cet établissement, quoique ce soit le public qui paie pour son entretien.

En voulant supprimer toute publicité, à part celle qu'il se crée à lui-même comme échevin et par toutes sortes de bluffs, M. Dubeau empêche ses confrères de tenir le peuple au courant des progrès accomplis par l'art dentaire et des taxes minima qu'il est possible d'obtenir des dentistes.

M. Dubeau remplit ainsi le rôle odieux de ces Flavèle et autres trousseurs qui aiment mieux jeter les oeufs aux cochons et les poulets au four crématoire plutôt que de les vendre à réduction.

Bref, M. Dubeau est un homme néfaste, M. le ministre. Et vous qui surveillez avec un soin si jaloux votre bétail, souffrez-vous qu'un Dubeau laisse impunément les Canadiens-français s'en aller au diable.

Donc, "L'Autorité" s'en remet à vous pour agir promptement, de concert avec vos collègues, contre la plus odieuse des exploitations.

"L'AUTORITE".

## Advertising in dentistry

Having given up practice the past two years, and with the knowledge of twenty years experience, it naturally gives me the opportunity of studying the ways and means by which the professional man of to-day brings himself before the limelight of public opinion.

Taking the majority of doctors and dentists, the average methods employed of advertising should be a surprise to the ever-thinking public. Take the business man of to-day—if he is not advertising as successfully as his neighbor, he very seldom "knocks" but uses the other fellow as a "hoop" for his own ends. Take 90 per cent. of the average business men to-day. Do you ever hear them "knock" the other man even if he cannot supply the same goods. I can safely say that you cannot find with business men the same jealous, petty spirit as shown in the professions.

Why! It is easily accounted for, the business man puts down in black and white what he can do for you; with the professional man it is altogether different. There are certain other things which he has to uphold by law. He cannot—no matter how capable—advertise to the public what in nine cases out of ten he can do for their enlightenment. But there are other ways in which he can bring himself before the public. How much INDIRECTLY from PRIVATE patients do the doctors and dentists appointed to the different Hospitals, received and also how many do they have as life-long patients afterwards? Ethics of the profession!

Now take the dentists, can it be shown that the Board of Dental Governors of the Province of Quebec, for the past twenty years, have in any way tried to educate the masses on Dental Hygiene? But if the public could only for one moment glimpse at the Annual report of the above Board, they would see how much they received individually as remuneration for services rendered in keeping back knowledge of the benefit of Dental Hygiene by preventing their confrères from advertising it. Ethics of the profession! Either from a professional or business standpoint one cannot enlighten the public as to their needs except through advertising. I have not intentionally struck home at any individual or organization, I am only giving the public a chance to judge the merits and demerits of professional advertising as it is to-day. (By Dr. W...)

## Le feu de peloton

**C'est ce que réserverait la France aux trousseurs qui jettent les œufs et les poulets aux cochons**

(Dépêche spéciale à L'Autorité)

Ottawa, 15.—La session fédérale s'annonce sous un jour très intéressant. On s'attend à plusieurs débats très animés. Ils seront intéressants de voir comment se comporteront les uns envers les autres les rouges unionistes et les rouges désunionistes. Le coût de la vie sera certainement cause de plus d'un débat. L'indignation est à son comble contre les accapareurs depuis qu'on a appris que des milliers d'œufs avaient été jetés aux cochons à Montréal et des milliers de poulets brûlés à Winnipeg.

En France et en Allemagne, des personnages commettant de tels crimes dans un but de lucre, la population étant menacée de famine, seraient collés au poteau d'exécution.

Pourquoi le Canada ne ferait-il pas un exemple?

## La comédie prohibitionniste

**Le peuple veut la prohibition, prétend M. Rowell, qui n'aurait qu'à visiter nos magasins de spiritueux pour se convaincre du contraire**

Jamais nous n'avons assisté à une comédie semblable à celle qui se joue actuellement dans le pays.

Un Rowell prétend nous imposer la prohibition parce que, dit-il, nous sommes en guerre, et qu'elle est réclamée par le peuple.

Or, bien avant la guerre M. Rowell était prohibitionniste, et il profite de son passage au pouvoir pour appliquer sa doctrine. Ce n'est donc pas la guerre qui en a fait un puritain.

Maintenant, où a-t-il pris que le peuple voulait la prohibition? Quand a-t-il été consulté, le peuple?

La vraie consultation populaire se tient actuellement, selon nous, dans les magasins de spiritueux de Montréal, où l'on ne fournit pas, même en travaillant la nuit, à remplir toutes les commandes arrivant d'Ontario.

Ces bons Ontariens sont à garnir leurs caves. Au lieu d'aller boire au bar, ils boivent en famille. Ils ne se contentent plus d'un petit verre, mais ils iront jusqu'au fond du flacon. Et le fameux Comité des Cent, de Toronto, continuera de proclamer bien haut les bienfaits de la prohibition.

Dans le délire de leur triomphe momentané, les buveurs d'eau nous ont plutôt produit l'effet qu'ils étaient de grands buveurs de scotch.

Quelles insanités n'ont-ils pas prononcées, à partir de ce capitaine Bailey, déclarant que 90 pour cent de nos soldats étaient des ivrognes, jusqu'à cet autre proclamant qu'il fallait "assécher" les tranchées.

En parlant ainsi, il voulait

dire qu'on devait supprimer au soldat même sa ration de rhum.

Le mieux qu'on pût désirer serait qu'une demi-douzaine de nos plus enragés prohibitionnistes s'en allassent en Europe à seule fin "d'assécher" les tranchées.

Nous ne les reverrions plus, ou les reverrions bien abimés, tant ils recevraient un chaleureux accueil de ces héros, qui, là-bas, passent de longues heures les pieds dans l'eau ou couchés dans la boue glacée et à qui on viendrait dire:

—Au Canada vous passez tous pour des saoulauds.

Et dorénavant, quand vous voudrez vous mettre un peu de chaleur au ventre, vous n'aurez que du thé. . .

Pendant le procès du capitaine Bailey, qui vient d'être condamné à trois mois de prison par un magistrat de Toronto, plusieurs de ceux qui ont été entendus déclarèrent que seul un fou pouvait tenir de pareils propos.

Ils auraient pu ajouter aussi que seuls des fous pouvaient les entendre et les applaudir. Et c'est pourtant ce qui s'est produit dans une convention prohibitionniste. La Dominion Alliance, désireuse d'intervenir en faveur du capitaine Bailey, alléguera-t-elle folie? Mais ce serait un pénible aveu à faire, car chacun de ses membres est plus ou moins atteint de la monomanie qui menace de conduire le capitaine Bailey soit à la prison, soit à l'asile.

Pour notre part, la nouvelle législation édictée par Ottawa nous désarçonne pas. La province de Québec a un

déjà d'un an pour se mettre au régime si cher à John H. Roberts, et ce délai est suffisant, selon nous, pour que la loi s'en aille à tous les diables.

Quand les Ontariens et les gens des autres provinces auront ingurgité les liqueurs qu'ils font actuellement venir de Montréal, ils commenceront par tirer la langue et ensuite se fâcheront tout rouge, contre des gouvernants ayant osé s'attaquer à la liberté individuelle.

On se souvient quel mauvais quart d'heure sir William Hearst passa l'autre jour avec les ouvriers qui lui demandaient de leur laisser la bière.

Ces jours derniers, aux Communes anglaises, John Robert Clynes, secrétaire parlementaire, répondant, au nom du gouvernement, à des députés insistant pour qu'on rationnât la bière à l'ouvrier, déclara:

—On a déjà assez demandé de sacrifices à l'ouvrier sans lui demander ce dernier.

Idé, au Canada, à nous qui fournissons à l'Angleterre le grain avec lequel elle fabrique sa bière, on ne nous demande même pas de nous rationner, on voudrait nous imposer l'abstinence complète.

Mais comme les mesures excessives amènent toujours une réaction, on peut être sûr que celle-ci ne se fera pas attendre et que dans un an, si les prohibitionnistes continuent de délirer, ce ne sera pas . . . de joie.

Pour rendre leur défaite plus certaine et plus accablante, leurs adversaires n'ont qu'à faire comme nous: à rester sur la brèche.

SYLVIO PICAUD.

## Grenades



M. Rodolphe Lemieux fait publier son portrait dans le "Herald" en mettant au-dessous cette désignation: "Un homme d'Etat canadien."

Il est bien modeste, ce Rodolphe!

Il pouvait se contenter de ses simples mots: "L'homme d'Etat canadien."

Et dire qu'on ne lui offre même pas le plus petit ministère!

Aussi, croyez bien qu'il est content de cette négligence de sir Robert Laird Borden de lui offrir un portefeuille est pure jalousie.

Et il est de même convaincu que c'est le pays seul qui y perd.

A part des services que rendrait Rodolphe comme ministre, ses frères sont là qui n'occupent encore qu'une demi-douzaine de fonctions chacun, et qui à la rigueur pourraient bien en remplir une douzaine.

Ainsi, voyez le sheriff de Montréal: il n'est que président du bureau de censure de vos amis, représentant du parti libéral en Angleterre et en France, etc., etc.

Il vient de s'absenter pendant trois mois au moins, et ce qui est drôle, c'est que le sheriff et le censeur fonctionnaient quand même.

On devrait donc abolir, en temps de guerre au moins, et la fonction de sheriff et celle de censeur, ce qui serait une sérieuse économie.

Elles semblent n'avoir été instituées, si nous en jugeons par les abus de M. Lemieux, que pour lui permettre de retirer de grasses prébendes.

Un autre des frères de Rodolphe est député de Gaspé, où il ne met jamais les pieds, à la Législature, inspecteur médical pour la Ville, etc., etc.

Il remplit à peu près ses fonctions comme "mon frère le sheriff": il retire des salaires.

Nous demandons à la prochaine administration municipale de s'enquérir auprès de lui s'il consacre tout son temps à la Ville.

A propos, est-il vrai qu'il doive un peu beaucoup son poste d'inspecteur médical au fait qu'on a fait miroiter aux yeux de Médéric l'éboui un fauteuil au Conseil législatif?

Si Médéric avait le nerf qu'il se vante d'avoir, il dirait à Gustave: Donne-moi le fauteuil ou je te mets à la porte.

Mais Médéric n'a de nerf que lorsqu'il s'agit d'empêcher le petit peuple.

Pas de chien plus couchant que lui devant les grands de ce monde.

A propos, Médéric nous dira-t-il à qui il a vendu son cheval sir Wilfrid?

Et à qui il a vendu son autre cheval sir Lomer?

Est-ce vrai que c'est au même entrepreneur municipal?

Alors, il a dû charger un bon prix, car l'entrepreneur en question avait diablement besoin de Médéric!

Un qui devrait être battu comme du platre est Dubeau, s'il a l'audace de se représenter dans La Fontaine.

Ca joue au représentant des classes instruites et ça sait à peine lire.

Aussi, cet excellent échevin Houllé en a commis — une bonne naïveté — lorsqu'il demandait à M. Dubeau au Conseil, s'il était vrai qu'on refusait, à la bibliothèque municipale, "Le Rotisseurie de la Reine Pédaque", d'Anatole France.

M. Dubeau connaît Anatole France à peu près comme vous connaissez le grand père Noël, celui du déluge.

Tout ce qu'il veut, c'est de se bien faire voir à l'Université Laval en changeant notre bibliothèque civile en cabinet paroissial de lecture.

Son premier numéro sera aussi amusant et intéressant que possible.

Ca lui permettra, croit-il, d'exploiter encore longtemps l'École Dentaire sans rendre compte aux dentistes ni au public.

Ainsi Médéric se mettait à quatre pattes, lorsqu'il s'est agi de nommer les membres de la Commission scolaire, devant le chanoine Lempailleur et l'abbé Tibobo, tous deux de la Longue-Pointe.

Le "Canada" et la "Presse" envoient chaque jour à notre maquignon municipal (Médéric) un tas de questions en lui disant: "Répondez, M. le maire."

Pourquoi ne lui demandent-ils pas où est le fameux portrait à l'hulle qu'il devait recevoir en de ces jours avec une bourse de \$5,000 en or.

Et au cas où Médéric ne répondrait pas cette semaine, nous répondrons pour lui la semaine prochaine.

RIRI

## "Le Charivari"

Un journal humoristique qui arrive à point.

N'oubliez pas de lire le "Charivari", le nouveau journal humoristique illustré qui va paraître? Lisez le premier numéro et vous lirez tous les autres. C'est une feuille qui arrive bien à point pour dissiper l'ennui qui nous ronge. La misère et les deuils sont grands, mais nous avons tout intérêt à essayer de les oublier. Le "Charivari" nous y aidera puissamment.

Son premier numéro sera aussi amusant et intéressant que possible.

## Le Sport d'Actualité

La campagne de la mairie envisagée à un point de vue nouveau suivant ses péripéties quotidiennes dans

LA PATRIE

LA LUTTE ELECTORALE

EN 14 INSTANTANES

Dont le premier paraîtra dans "LA PATRIE" du samedi 16 mars et les autres, de jour en jour, jusqu'au scrutin.

RETENEZ D'AVANCE, le numéro de SAMEDI DE LA PATRIE, chez le prochain dépositaire, afin de ne pas manquer ce spectacle inoubliable d'une lutte décisive entre les deux célèbres champions locaux.



MÉDERIC.—Ah! les bonnes confitures... et dire qu'on voudrait me les enlever... quand j'en ai pour moi et pour toute ma famille.

Note de la Rédaction.—Nous republions, à la demande de nos lecteurs, cette vignette qui est tant d'actualité.

### Dans le quartier St-Louis

La candidature de M. Lyon W. Jacobs est très populaire dans toutes les classes de l'électorat.

La lutte municipale qui bat son plein en ce moment, n'est pas une bataille ordinaire et l'on aurait grand tort de dire et de croire que nos échevins seront des quantités négligeables dans la prochaine administration de notre ville.

Il s'agit au contraire à défendre plus que jamais les intérêts de la Ville contre des administrateurs dont nous ne mettons pas en doute la probité, l'impartialité et la valeur avant de leur avoir vu à l'œuvre, mais qui en raison de leurs pouvoirs très étendus pourraient commettre des abus s'ils n'étaient placés devant un conseil municipal capable, instruit et honorablement élu de hommes pouvant intervenir en toute occasion et devant toute quelle autorité la défense de leur Ville et de leur quartier.

Dans de telles conditions les électeurs du Quartier St-Louis ont la bonne aubaine d'avoir pour candidat à l'échevinage un homme intelligent et instruit, actif, honnête qui n'est lié par aucune question de race ou de parti, un homme d'affaires: Nous avons nommé M. Lyon W. Jacobs, avocat diplômé de l'Université Laval et de l'Université McGill.

M. L. W. Jacobs est né à Montréal, dans le quartier St-Louis, il y a grandi, et a son bureau d'avocat et sa résidence dans le quartier St-Louis, il y a tous ses intérêts. C'est dire qu'il est au courant de tous les besoins de ce beau et riche quartier, qu'il en connaît toutes les classes et qu'il sait ce qui convient à la prospérité générale de son quartier.

M. Jacobs parle parfaitement le français et il est dans les meilleures relations avec un grand nombre de citoyens de langue française, avec lesquels il est en rapport journalier dans le monde des affaires et dans les cercles professionnels. Il est appuyé par l'élément anglais et sa candidature est endossée pratiquement par toutes les associations israélites du quartier St-Louis.

Sur son bulletin de présentation on remarque un grand nombre de marchands du quartier St-Louis.

M. Jacobs veut mettre la Ville sur une base d'affaires, il prétend, avec raison, qu'une cité comme Montréal doit avoir des finances bien administrées et bien équilibrées.

Il est pour la bonne entente entre les divers éléments que vont être appelés à diriger et à administrer la Métropole du Canada.

Dévoûé aux contribuables de Montréal en général, il sera particulièrement le protecteur des contribuables du quartier St-Louis.

Judi, M. L. W. Jacobs tiendra une grande assemblée à la salle St-Joseph, rue Ste-Catherine, près de la rue St-Elisabeth, et des orateurs distingués l'accompagneront.

CONCORDIA.

## Québec se débarrasse d'un réactionnaire

La défaite de l'échevin Lockwell est un soufflet appliqué aux prohibitionnistes

(Dépêche spéciale à l'«Autorité»)

Québec, 15. — La défaite de l'échevin Lockwell dans le quartier Montcalm aux dernières élections municipales de Québec a été accueillie avec la plus grande faveur par tous les Québécois, doués de quelque largeur de vues. On se rappelle que cet édit qui ne s'est maintenu au pouvoir jusqu'ici par une longue série d'hypocrisies, avait annoncé que sa victoire à l'échevinage serait l'endossement de la lutte qu'il fit l'automne dernier en faveur de la prohibition. A l'entendre, voter contre lui était désavouer le vote que Québec donna en octobre contre la prohibition.

Eh bien! cet apôtre de la réaction et du crétinisme a bel et bien été battu. Québec commença-t-il à en avoir assez des empêcheurs de danser en rond, dont la vertueuse apparence ne cache que l'effréné désir de saisir le pouvoir et le... reste.

Cette fois-ci, voyez-vous, le père Lelièvre, les abbés Maxime Fortin et Lavergne n'étaient pas là pour intimider aux électeurs qu'il fallait s'associer avec l'échevin Lockwell, sous peine de péché mortel. Et c'est étonnant, car d'après le catéchisme prohibitionniste, nous ne voyons pas pourquoi il y aurait moins péché mortel à voter contre l'échevin Lockwell qu'à voter contre l'octroi d'une licence à l'épicerie du coin.

A la place de ces trois apôtres, moi, après un affront semblable, je partirais au front. Le père Lelièvre, Français de naissance, a sa place toute désignée dans les tranchées, à moins qu'il ne soit réellement... un lièvre.

Quant aux abbés Fortin et Lavergne, ce sont deux rudes lapins bien rablés qui ne manqueraient pas de créer la meilleure impression en cas de retraite.

(N. de la R.—A notre grand regret, notre correspondant néglige de spécifier s'il s'agit de retraite prohibitionniste ou stratégique.)

## Le chef Campeau

Il démontre à son persécuteur, le contrôleur Ville-neuve, qu'il a du cœur au ventre

L'enquête Savard, avec ses péripéties, est un triste couronnement de la carrière du Bureau de Contrôle.

Ses membres viennent de prouver une fois de plus qu'ils n'ont pas l'entraînement voulu pour remplir des fonctions judiciaires, et leur tribunal est une pénible caricature de la Justice.

L'affaire Savard est évidemment trop compliquée pour être jugée par eux, et en attendant qu'un tribunal plus compétent en démêle la trame, nous tenons à enregistrer la plus rigoureuse protestation contre la manière dont le contrôleur Villeneuve en agit avec le chef Campeau.

Olivier Campeau est depuis 42 ans dans la police, et nous ne sachions pas qu'il ait jamais encouru un reproche. Depuis qu'il a le haut commandement, il s'est courbé à sa tâche, travaillant vingt heures par jour. C'est un laborieux en même temps qu'un modeste et un silencieux. C'est un esclave du devoir, et nous avons pu voir en quelle estime le tient le public montréalais par la réaction qui s'est opérée dans le sentiment populaire à la suite de l'incident que nous venons de rapporter. Depuis ce moment, les sympathies du public

reviennent visiblement à nos agents de police, et nos concitoyens se demandent si les experts de New-York et les contrôleurs ne se montrent pas beaucoup trop exigeants et trop sévères, envers ces fonctionnaires, dont la plupart ne reçoivent seulement pas \$20 par semaine pour leurs services, et desquels on exige pourtant les plus hautes qualités et physiques et morales.

En bondissant sous l'insulte lancée non seulement à son chef, mais au corps de police tout entier, Olivier Campeau avait ce que nous lui reconnaissons du reste depuis longtemps: du cœur au ventre.

**Pierre Voyer**

Notre ami Pierre Voyer est décédé il y a une semaine, après une longue maladie endurée avec la résignation d'un stoïcien. C'était un journaliste d'un très grand talent, qui possédait des connaissances encyclopédiques. Il fut l'un des collaborateurs de L'Autorité et ses chroniques étaient saturées du meilleur esprit du terroir. Sur sa tombe L'Autorité dépose un souvenir ému.

## Si Médéric était élu

Il s'emploierait à faire donner à la Montreal Water and Power Company \$8,000,000 pour ce qui ne vaut pas \$1,000,000

Afin de capter les votes des électeurs du nord et de l'ouest de la Ville, Médéric leur promet, s'il est élu, l'achat de l'aqueduc de la Montreal Water and Power Co. Raisonons un peu en classifiant les épingle qui vont crever ce ballon.

1.—Le maire de Montréal n'ayant plus désormais aucun contrôle administratif, Médéric, s'il est élu, ne pourra rien faire pour ou contre l'achat de cet aqueduc.

2.—Médéric, de concert avec ses copains Hébert et Côté a voté en faveur d'un rapport accordant sept millions et trois quarts à la Montreal Water and Power Company pour l'achat de vieilles ferrailles que représente ledit aqueduc. Seul le vote du Conseil nous empêcha de payer \$7,750,000, ce qui ne vaut pas plus d'un million.

3.—Avec un taux double de celui qui charge la Ville aux gens desservis par l'aqueduc municipal, la Montreal Water and Power Company déclare qu'elle nous, à peine les deux bouts. Qui paiera alors le déficit quand l'aqueduc de la Montreal Water étant devenu aqueduc municipal, il faudra rendre le taux uniforme?

Avant de nous reparler de la Montreal Water and Power Company, que Médéric nous dise donc si c'est son seul amour pour les contribuables qui l'engageait à voter en faveur d'un rapport qui les flouait de plus de \$6,000,000.

## CORSETS

**NE SE ROUILLENT PAS**

**D&A**

SOYEZ ENCORE PLUS BELLES, MESDAMES

Que vous soyez grande ou petite, de taille forte ou mince, il y a un modèle D & A pour vous et ce corset ajusté sur un modèle vivant Canadien réhaussera la beauté de votre taille. Les corsets D & A sont faits au Canada et sont la moitié moins chers que les corsets importés.

Demandez à votre corsetière

**DOMINION CORSET CO.**  
Fabriquant aussi les corsets La Diva et les Trésoriers Good Shape.

MONTREAL QUEBEC TORONTO

## BON CONSEIL

Ne perdez pas votre temps ni votre santé en essayant tous les VIEUX REMÈDES. Recourez tout de suite au P...ODUIT ANTISEPTIQUE et BALSAMIQUE dont le succès colossal et sans précédent s'appuie sur des MILLIERS ET DES MILLIERS DE GUÉRISONS. PRENEZ LES

## CRESOBENE CAPSULES

Vous préviendrez ou vous guérirez infailiblement: MAUX DE GORGE, RHUMES, ENROUEMENTS, GRIPPE, INFLUENZA, BRONCHITES, ASTHME, PNEUMONIE, ETC.

Essayez et vous comprendrez qu'il n'existe rien de comparable. En vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c le flacon. Envoyés aussi par la poste, dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, sur réception du prix.

DÉPOSITAIRE GÉNÉRAL: **ARTHUR DECARY PHARMACIE**, Casier postal 592 Montréal, Can.

**Cartes professionnelles**

**Jacobs, Hall et Cie, avocats**  
32 CHAMPAIGN, Montréal 4410

**Bédard, Rodolphe**  
EXPERT-COMPTABLE  
Membre de l'Institut des Comptables  
137, RUE MCGILL—Téléphone Main 5177

**Beauregard, H., Entr. Général**  
Edifice Power, T. Main 4165

**Ecrément, Arthur, notaire**  
90 St-Jacques, T. Main 4506

**Beaubien & Lamarche, avocats**  
107 rue ST-JACQUES T. Main 2226

**Fontaine & Labelle, avocats**  
81 rue ST-JACQUES, T. Main 977

**Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest, avocats**  
11 PLACE D'ARMES T. Main 5760

**Dessaulles & Garneau, avocats**  
86 Notre-Dame Ouest, T. Main 4119

**Mayrand, G., notaire**  
100, ST-JACQUES, Montréal 1223

**GADBOIS LIMITEE**  
Accessoires et réparations d'automobiles de tout genre.—Garage à l'épreuve du feu.  
1519-7 Boul. ST-LAURENT  
T. St-Louis 2146

**Bercovitch, Lafontaine et Cie**  
AVOCATS  
260, ST-JACQUES, Montréal 3104

**TURCOT, NAP., Plombier**  
Une spécialité — Conversion en gravois à des prix modérés.  
1600 Boul. ST-LAURENT T. St-Louis 266

Vous évitez des allées et venues inutiles chez vous.

**“Service Double”**

SEULEMENT UN Compteur Comptes Paiement

Les Consommateurs ont un Escompte Spécial sur leurs comptes de gaz

de

**The Montreal Light, Heat & Power Co.**

**ELECTEURS DU QUARTIER ST-LOUIS**

**VOTEZ EN FAVEUR DE**

**Lyon W. Jacobs, B.L.C.**  
AVOCAT

**LE CANDIDAT DU PEUPLE**

Mardi, le 2 avril 1918 — De 9 hrs a.m. à 8 hrs p.m.

**VOTEZ DE BONNE HEURE**

**GRANDE ASSEMBLEE**

**Judi, 21 mars, à 8 hrs p.m.**

**Salle Saint-Joseph,**  
Coin Ste-Catherine et Ste-Elizabeth.

**La Loi d'Impot de Guerre sur le Revenu**

LES FORMULAIRES DONNANT LES DETAILS VOULUS SUR LE REVENU DE CHACUN DURANT L'ANNEE 1917, SONT A REMPLIR ET A DEPOSER LE 31 MARS 1918, AU PLUS TARD.

La section 4 de la Loi stipule que toutes personnes domiciliées ou demeurant ordinairement au Canada, paieront un impôt sur tout revenu excédant \$1,500 dans le cas des célibataires et des veufs ou veuves sans charge d'enfants et sur tout revenu excédant \$3,000 dans le cas de toutes autres personnes. Il est stipulé aussi que toutes Corporations et Sociétés anonymes, quelle que soit leur organisation, paieront la taxe normale sur un revenu excédant \$3,000.

Les Formulaires préparés par le Département des Finances pour l'inscription de tous les détails voulus sur le revenu, durant l'année 1917, de toutes personnes visées par la dite Loi et par les Fondés de pouvoir, Corporations et Sociétés anonymes, avec indication des renseignements à donner par eux, sont disponibles chez les Inspecteurs des Contributions dans chaque District ou dans les Bureaux des Postes des principaux centres.

**Formulaires à demander et Recommandations à Suivre**

Les Particuliers se procurent le Formulaire T 1 pour donner sur leur propre revenu les détails nécessaires. En citant les dividendes reçus, indiquez la somme reçue de chaque Société, mais distinguez entre les Sociétés Canadiennes et les Sociétés Etrangères. Complétez les pages, 1, 2 et 3 seulement. Ne faites pas de marques sur la page 4.

Les modèles suivants de réponse (imprimés en italiques) aux questions posées aux pages 2 et 3 ou Formulaire T 1, vous aideront à remplir correctement vos exemplaires de ce Formulaire.

PAGE 2	ETAT DU REVENU	EXEMPTIONS ET DEDUCTIONS	PAGE 3	
REVENU BRUT DERIVE DE—		MONTANT REVENUEUR POUR—		
1. Salaires et gages.....	Rien.....	14. Amortissement... Sur magasin (pas le terrain), (en briques).....	\$ 125	
2. Etat ou profession.....	Rien.....	Sur outillage.....	140	
3. Commissions.....	par une vente foncière.....	Sur installations fixes de magasin.....	100	
4. Affaires, industrie, commerce, ventes ou opérations s'appliquant à des possessions immobilières.....	7500	15. Mauvaises créances, rayées en fait des livres durant l'année.....	40	
5. Agriculture (Horticulture, laiterie ou autres exploitations).....	Rien.....	16. Provision en prévision de l'épuisement de mines ou de puits.....	Rien.....	
6. Loyers.....	750	17. Contributions versées de fait aux Fonds Patriotique et de la Croix-Rouge ou à d'autres Fonds de guerre sanctionnés.....	Fonds Patriotique et Croix-Rouge.....	
7. Dividendes (A). Sociétés Canadiennes—	Standard Transportation Company Ltd.....	250	18. Intérêts sur argent emprunté et employé en cours d'affaires.....	Hypothèque sur immeuble servant de magasin, \$1,000.....
(B). Sociétés Etrangères—	New-York Trading Company.....	60	19. Taxes Fédérale, Provinciale et Municipale sur les immeubles affectés aux affaires.....	180
Albany Tool Company, Inc.....	66	20. Intérêts sur obligations du Canada, franchises d'impôt sur le revenu.....	150	
8. Intérêts sur billet, hypothèques, dépôts en banque ou valeurs autres que celles déclarées à l'item 7—	Intérêts en banque.....	21. Toutes autres exemptions revendiquées sont à énumérer en détail—	4900	
Intérêts sur hypothèque.....	72	Frais d'exploitation.....	150	
1200 valeur au pair des obligations de la Jones Paint Co., Ltd.....	72	Réparations (indiquer en détails).....	150	
1000 obligations municipales Ville de Montréal	55	22. Total des exemptions et réductions.....	\$5,395	
9. Fidélité (revenu reçu de tous fidèles, fidèles-missaires, exécuteurs testamentaires, agents, liquidateurs) —	Recenu (non point capital) de la succession de Jean Paul (Société d'Administration Populaire, exécuteurs testamentaires).....	23. Somme payée en vertu de la Loi établissant la taxe de guerre sur les bénéfices en affaires, 1916 et afférents à la période comptable de 1917.....	Année finissant le 31 Décembre 1917—Rien.....	
315	10. Patentes sur mines, puits pétroliers, prises de gaz naturel, concessions ou autres privilèges légaux.....	Je certifie par les présentes que le relevé ci-dessus est un état exact et complet du revenu total reçu par moi durant l'année à laquelle le relevé se rapporte.	Date..... 15 Mars, 1918.	
11. Intérêt sur obligations du Canada, franchises d'impôt sur le revenu \$3,000.....	150	Signature..... Jean Lebrun.		
12. Autres sources de revenu, non énumérées ci-haut	Intérêt de moitié dans l'association dite Quintallierie Shaw.....			
	750			
	\$10,941			

Corporations et Sociétés anonymes. Usez du formulaire T2—donnez détails de revenu. Annexe un état financier. Sous "Déductions", indiquez en détail les sommes versées aux Fonds Patriotiques, de la Croix-Rouge, ou autres Fonds de guerre sanctionnés.

Les Fondés de pouvoir, exécuteurs testamentaires et liquidateurs emploient le Formulaire T 3. Des données complètes sont à fournir touchant la distribution des revenus de chacune des gérances exercées, une indication détaillée des sommes versées au crédit de chacune d'elles. Un Formulaire séparé est à remplir pour chaque gérance distincte.

Les Patrons ont à employer le Formulaire T 4 pour citer les noms de tous leurs employés en 1917 et les montants des salaires, primes, commissions ou autre rémunération qui leur ont été versés, tout en omettant les versements au même individu et n'atteignant, ou n'excédant pas \$1,000.

Listes d'Actionnaires des Sociétés anonymes.—Sur le Formulaire T 5, ces dernières donneront un état de toutes primes et de tous dividendes payés à ceux de leurs actionnaires demeurant au Canada en 1917, avec indication des montants et des personnes qui les ont touchés.

Pénalités.—Le défaut de faire les déclarations voulues rend passible d'une amende de cent dollars pour chaque jour de retard. Toute personne faisant une fausse déclaration sur l'un ou l'autre des états ou donnant de faux renseignements au Ministre des Finances sera passible, sur condamnation sommaire, d'une amende n'excédant pas dix mille dollars, ou d'un emprisonnement de six mois, ou même des deux peines réunies.

Dans le cas des Formulaires T1 et T 2, gardez un exemplaire dûment rempli et déposez les deux autres chez l'Inspecteur des Contributions de votre District. Pour ce qui est des Formulaires T 3, T 4 et T 5, gardez un exemplaire et déposez les deux autres chez le Commissaire des Contributions, Département des Finances, Ottawa.

Les Formulaires sont à obtenir des Inspecteurs des Contributions et des Maîtres des Postes dans tous les principaux centres.

**DEPARTEMENT DES FINANCES,**  
**OTTAWA, CANADA.**

**Passe-Temps**

SAMEDI ET DIMANCHE: F. X. Bushman et Beverly Rayne dans le célèbre drame "SOUS-SOUPÇON" en 6 parties  
Comédie Mark Sennett en 2 parties His Hildegarde Parpasse avec le célèbre comédien Chester Conklin  
Vue de Voyage - Cine-Journal de Gaumont  
LUNDI, MARDI, MÉRREDI: Pauline Frederic dans  
**MADAME JEALMAY**

**PARC SOHMER**

Ouvert tous les dimanches à 8 et 8 hrs p.m.

ATTRACTIONS ET LA BANDE DU PARC

Admission 10 cts.

**Canadien-Français**

Semaine du 18 Mars, 1918.

LE BERCEAU par Eugène Brieux  
"NINETTE" Comédie en 1 acte  
Pièce primée au concours de l'Alliance Artistique

**National Français**

TROUPE EDGAR BEOMAN  
Semaine du 18 Mars, 1918.  
Lundi (Fête de Charité) Mardi, "LES MARIONNETTES" comédie en 4 actes de P. Wolff  
Mer., Jeu., Ven., Sam. "VEILLE D'ARMES" pièce en 5 actes de C. Farrère et Népoty.  
Matinée tous les jours excepté lundi.

**GAYETY**

Semaine du 18 Mars, 1918.

**Maids of America**  
Prix populaires à la maison populaire

**Au-delà de nos tranchées**

**Le moral du combattant allemand au 43me mois de la guerre**

(De notre envoyé spécial)

Front français, février.

Dans l'abri silencieux où veille l'observateur, une femme mme, étonnée entre deux ronds, découpe une lamelle d'horizon. Ce sont toujours les mêmes traits, la même image: des terres nues, griffées de rayures blanches, des campagnes où rien ne bouge, un paysage désert, figé comme sur une plaque photographique.

Sur cet invariable fond, la lentille de la longue-vue circonscrit un cercle gradué. Là, quelquefois, se dessinent brusquement, fugaces et menus comme l'apparition de quelque hématozoaire au bout ou au microscope, un profil en marche, une tête surgie au ras d'un remblai, quelques points noirs assemblés et qui se déplacent. Il faut saisir la vision sur l'instant. Elle disparaît presque aussi soudainement qu'elle s'est révélée. C'est un mystérieux défilé... Il n'y a plus rien.

Au début de la guerre de tranchées, on cherchait un contact aussi étroit que possible. On vivait nez à nez. Les lignes n'étaient séparées, le plus souvent, que par l'épaisseur des fils de fer. Aujourd'hui, le voisinage immédiat de l'ennemi est plus rare. Les troupes se sont disséminées, les hommes se sont mieux terrés dans des premières lignes, devenues plus élastiques. Le champ de bataille est maintenant plus vide qu'il ne l'a jamais. Rien n'y remue. Seul, le gros oeil de la jumelle discerne de loin en loin une petite tache animée, vite disparue. Sauf dans les heures de combat, c'est ainsi que l'on voit le Boche.

Il est possible cependant d'examiner cet homme invisible. Nos états-majors possèdent de mystérieuses lunettes d'approche braquées sur les plus secrets réduits de l'adversaire. Les interrogatoires des prisonniers quotidiennement prélevés sur tous les points du front viennent contrôler et rafraîchir les précisions captées à des sources plus lointaines. C'est en fouillant quelques-uns de ces documents amassés au prix de mille peines ingénieuses que nous allons jeter un coup-d'oeil d'ensemble sur le moral du combattant allemand au quatrième printemps de la guerre.

Ce n'est plus du tout le soldat de 1914, saoul de confiance et ardent au pillage, mais rien ne permet d'affirmer que ce ne soit pas le même que le soldat de 1916. Ne nous faisons pas de dangereuses illusions. Aucun indice sérieux ne nous permet d'écarter immédiatement le fléchissement décisif de l'ennemi sur notre front. Il faut le dire: nous n'avons pas su, jusqu'ici, mener l'offensive psychologique qui, vigoureusement entreprise, eût peut-être fait une "percée" dans le moral allemand.

Les mots Droit, Liberté, Justice, Progrès, Humanité, Civilisation qui flambaient sur nos bannières ne fascinent nullement notre adversaire embusqué au fond de son abri. Il demeure bien indifférent à ces entités symboliques et les laisse passer au-dessus de lui comme des nuages élégants qui ne signifient rien. Orphée charmait de ses chants les bêtes féroces, mais le Boche n'entend rien à notre musique. Il a une forte tendance à ne comprendre que des faits positifs qu'il puisse tourner et retourner dans ses grosses mains.

Ces faits positifs sont ceux-ci: un gouvernement fort, un commandement dont l'énergie se concentre au lieu de se disperser ont permis à l'Allemagne, soutenue cependant par des alliés invalides, de tenir tête jusqu'ici à la révolte du monde entier. Il en conclut que cette Allemagne est bien supérieure aux autres peuples et on le persuade aisément qu'il n'y a



**Théâtre National Français**

TROUPE EDGAR BEOMAN

Avant de prendre une semaine de repos bien gagné, les artistes de Monsieur Edgar Beoman ont voulu nous donner pour la semaine qui commence un spectacle tout à fait superbe et qui est certain du plus grand succès.

Nous voyons en effet à l'affiche lundi et mardi: "Les Marionnettes"; les autres jours, "Veille d'Armes" lundi, la première représentation des Marionnettes aura lieu au bénéfice du fonds de Secours Montroisais pour l'enfance belge; mardi le même spectacle sera représenté et ceux qui n'auront pas eu le plaisir d'aller l'entendre lors de sa dernière apparition sur l'affiche ne manqueront pas d'aller applaudir la délicieuse pièce de Pierre Wolff qui remporta ici un si grand succès.

En tête de la distribution, se trouvent Monsieur Edgar Beoman et Madame Gilda Darly et tous les autres artistes de la compagnie.

Mardi, jeudi, vendredi et samedi: "Veille d'Armes", qui sera une grande nouveauté pour Montréal et qui obtiendra certainement ici le plus franc succès: la pièce a été créée il y a quelques mois à Paris au Théâtre du Gymnase; elle fut admirablement reçue; c'est oeuvre du sujet saisissant est de l'actualité la plus complète a été écrite de main de maître par Monsieur Népoty; il y a tracé des épisodes pris sur le vif et qui constituent des scènes des plus émouvantes; à tout cela, l'auteur a joint une intrigue sentimentale très habilement amenée et cela lui a permis de présenter au public "Veille d'Armes" comme étant quelque chose de très bien et du plus haut intérêt. La pièce d'ailleurs sera montée ici avec un soin tout particulier; tous les décors ont été faits spécialement pour la pièce et la mise en scène donnera certainement lieu à des appréciations surprises.

Monsieur Edgar Beoman y tiendra le rôle principal; à côté de lui, Madame Blanche David, Monsieur Schauten, Mesdames Ditta, Guérande, et tous les autres artistes de la troupe compléteront la distribution. La pièce qui est certaine d'obtenir ici un délicieux accueil intéressera beaucoup les spectateurs actuels, les nombreux spectateurs qui iront l'applaudir en fin de semaine au Théâtre National Français.

Voilà de quoi passer très agréablement la dernière semaine du Carême et après une semaine de réclame, nous pouvons annoncer que le Théâtre National Français nous prépare pour la semaine de Pâques deux spectacles aussi choisis qu'intéressants.

Semaine du 25 Mars, le théâtre restera fermé pendant toute la semaine Sainte.

Les billets retenus en location devront être retirés avant une heure en matinée et sept heures en soirée; passé ces heures, ils seront vendus immédiatement en matinée tous les jours excepté lundi.

**Théâtre Passe-Temps**

La Cie Metro vient de mettre sur le marché un autre beau film qui sera le couronnement de la série des films d'art sortis dernièrement des studios de cette grande compagnie. Cette vue qui a pour principaux interprètes français X. Bushman et Beverly Rayne est intitulée "Sous-soupçon" et elle nous montre ce que peut faire un homme pour l'amour d'une fille.

Ce film est de la classe dans la catégorie des romans d'amour et d'aventures. Pour cette pièce et en son importance la compagnie a fait un choix judicieux d'artistes pour supporter les deux rôles. Aussi on voit Eva Gordon, une révélation, qui fera

**Théâtre National Français**

AVIS

"TRAVELLERS' CLUB, INCORPORATED"

AVIS est donné au public, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'administrateur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 28 février 1918, constituant en corporation MM. Louis D. Levine, dessinateur, M. B. Levitt, contre-maître pour manufacture d'habits, Lewis Weiner, marchand d'habits, J. D. Asner, manufacturier, A. Weiner, marchand de chaussures, tous de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer l'industrie agricole dans toutes ses branches en vendre les produits en gros et en détail;

Manufacturer, vendre, exporter, engager ou autrement disposer des produits de la terre et faire en général le commerce d'agriculture;

Acheter en général, prendre possession, louer à bail ou échanger, louer ou autrement acquérir tous biens meubles et immeubles avec tous les droits et privilèges que la compagnie peut juger nécessaire pour son industrie et en particulier, toutes les terres, bâtisses, obligations, machineries, outils et stocks dans les affaires;

Hypothéquer les biens immeubles de la compagnie;

Acquérir et posséder des actions dans aucune autre compagnie dont

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

ses débuts en Amérique, et Frank Montgomery dont on se rappelle des succès passés, l'affiche comporte aussi un tourbillon comédico-farces de la Cie Bennetts qui ne manquera pas de déridier les fronts les plus moroses et le Journal de Gaumont, toujours très intéressant. Lundi, mardi et mercredi, c'est "Madame Jalousy" qui succède à "Sous-soupçon" et nous verrons Pauline Frederick jouer en rôle de composition tout à fait dans ses cordes. C'est une vue Paramount, par l'auteur de "Expérience", "Madame Jalousy" est de ces productions qui plaisent par le fond et la forme. Prochainement Mary Pickford la reine de l'écran sera au Passe-Temps dans "Sous-soupçon" et nous verrons Stella Maris, sa dernière grande production. La critique américaine nous dit beaucoup de bien de ce nouveau spectacle qui fera assurément les délices des habitués du Passe-Temps.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

les objets sont semblables à ceux de la présente compagnie, rémunérer toute personne et compagnie pour services rendus ou à être rendus et disposant ou aidant à disposer d'un nombre d'actions dans le capital de la compagnie ou des obligations, ou des autres valeurs de la compagnie, ou par rapport à la formation ou la conduite de ses affaires, ou la vente ou la disposition de sa marchandise;

Faire toutes les choses, exercer tous les pouvoirs et faire tous commerces incidents à l'exercice des fins pour lesquelles cette compagnie est incorporée;

L'interprétation d'un paragraphe quelconque de la présente ne sera ni limitée ni restreinte par induction ou déduction de tout autre paragraphe, sous le nom de "The L'Empthant Farm Company, Limited", avec un capital social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en quatre mille (4000) actions de cinq piastres (\$5.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-septième jour de février 1918.

Le sous-secrétaire de la province, C. J. SIMARD.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

Souscrire, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs d'aucune compagnie dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à ceux de la présente corporation, et les détenir, les vendre ou autrement les négocier;

Acquiescer et assumer la totalité ou aucune partie du commerce, de la propriété et du passif d'aucunes personnes ou corporations exerçant un commerce que la présente compagnie est autorisée à exercer, et les payer, en tout ou en partie, avec des actions de la présente corporation;

Distribuer aux actionnaires de la compagnie des parts obligations, valeurs ou propriétés lui appartenant; ou, avec l'assentiment des contributeurs, leur distribuer les actions libérées et non sujettes à l'appel, pour travail fait ou services rendus, pour rémunérer aucune autre personne ou compagnie des services rendus dans ou à l'occasion de la souscription d'aucun nombre quelconque de parts du fond social de la corporation, des obligations ou des autres valeurs de la compagnie, ou dans ou à l'occasion de sa formation, de son organisation ou de la gestion de ses affaires; émettre et répartir des parts acquittées et non sujettes à l'appel, des débetures des actions-obligations ou d'autres valeurs de la compagnie généralement, et payer de cette manière les services rendus, les dettes ou les obligations de la compagnie, et généralement avoir la jouissance de tous les pouvoirs pertinents à l'exercice du commerce précité, sous le nom de "J.-H. Lavallée, Limitée", avec un fonds social de dix mille piastres (\$10,000.00), divisé en cent (100) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 256, Cour Supérieure, Dame Mathilda Richard, épouse et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même droit, entrepreneur, demanderesse. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénier, avocat de la demanderesse.

la province de Québec.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce 28 janvier 1918.

Le sous-secrétaire de la province, C. J. SIMARD.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 66, Dame Betsy Beronovitch, des Cité et district de Montréal, épouse de Louis Yelin, marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, demanderesse; vs Le dit Yelin, défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée contre le défendeur, le 7 janvier 1918.

S. ELIASOPI, Procureur de la demanderesse. 5-214.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 66, Dame Betsy Beronovitch, des Cité et district de Montréal, épouse de Louis Yelin, marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, demanderesse; vs Le dit Yelin, défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée contre le défendeur, le 7 janvier 1918.

S. ELIASOPI, Procureur de la demanderesse. 5-214.

**Théâtre National Français**

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 66, Dame Betsy Beronovitch, des Cité et district de Montréal, épouse de Louis Yelin, marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, demanderesse; vs Le dit Yelin, défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée contre le défendeur, le 7 janvier 1918.

S. ELIASOPI, Procureur de la demanderesse. 5-214.

**Théâtre National Français**



**Votre sourire vous vaudra peut-être votre fortune.**

# Ecoutez

*If faut que la*

# Hausse arrête

*dans le coût de la vie*



**Nous sommes le rempart entre vous et les HAUTS PRIX EN DENTISTERIE.**

## La dernière mode . . . . . avoir de belles dents

Vous ne devez avoir ni mauvaise bouche, ni haleine fétide. Les dents malsaines sont trop souvent la cause de la consommation, de la fièvre typhoïde et d'une foule de maladies d'estomac, des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. Faites traiter vos dents, elles valent leur pesant d'or. Vingt-huit bonnes dents sont 28 médecins qui vous soignent. N'ATTENDEZ PAS.

BUREAUX OUVERTS LE SOIR, DE 7 à 9 HEURES.

Nos dents sont inusables, incassables, sans traces d'artifice. Elles donnent ABSOLUE et entière SATISFACTION aux plus difficiles, et permettent de TOUT manger.



NOS DENTIERES SONT FAITS PAR DES EXPERTS

CONSULTEZ NOS DENTISTES DIPLOMES AMERICAINS ET CANADIENS

Nous avons vingt cabinets privés, antiseptiques d'une propreté parfaite, et pourvus d'appareils les plus modernes. Nous prions le public de nous faire une simple visite: il s'étonnera de notre merveilleuse installation électrique qui n'a de rivales qu'à Chicago et à New-York.

OUVERT DE 9 HEURES A. M. A 6 HEURES P. M., ET LE SOIR DE 7 HEURES A 9 HEURES.

## Un bon dentier garanti



**Veut dire meilleure santé, meilleure apparence, un plus grand bonheur de vivre.**

Quelque soit le mauvais état de vos dents ou de vos gencives, votre bouche peut être soignée avec succès à nos bureaux. Une visite à nos bureaux modernes, ne vous fera plus craindre la chaise du dentiste. Demandez à nos nombreux clients ce qu'ils pensent de nous en fait de dentisterie, et nous n'en voulons que leur réponse pour vous convaincre à venir nous faire une visite.



Que vos dents soient le miroir de votre santé.

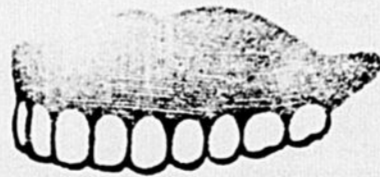


Nous posons aussi les dents sans palais d'après les méthodes les plus modernes.

## Ayez donc de Belles et Bonnes Dents

Pour ceel venez consulter nos Dentistes Experts Américains et Canadiens

Nous fabriquons des dentiers garantis à \$5.00, \$8.00, \$10.00, \$12.00, \$15.00 jusqu'à \$100.00, pour lesquels l'on vous chargerait ailleurs \$12.00, \$15.00, \$20.00 \$25.00, \$30.00 et \$200.00, c'est-à-dire le double de notre prix.



Une visite est sollicitée afin que nous puissions prouver nos avancés.



Tous travaux en art dentaire, garantis, et à la portée de toutes les bourses.

Nos dentistes experts venant de Chicago, New-York, et du Canada, vous donneront une satisfaction positive.

Nos dents sont très belles, naturelles et garanties. Satisfaction à tous.

PLOMBAGES EN OR, ARGENT, PLATINE, PORCELAINE.

Nous posons les DENTS.

Sans palais, d'après les méthodes les plus nouvelles.

Ces ponts sont hygiéniques et donnent le plus grand confort.

C'est le dernier mot en art dentaire.— C'est l'absence de toute nuisance mécanique pour la langue et la parole, ainsi que pour la mastication.

Extraction des dents absolument sans douleur au moyen de notre fameuse invention la PHENOCAINE

# Franco American Dentists

164, RUE ST-DENIS, 164

Un peu plus bas que la rue Ste-Catherine.

En face de l'Université Laval.